

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES VILLE DE CERET

DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Article L.2122-22 du CGCT)

Programmation culturelle Tarifs 2024/2025 Salle de l'Union

Le Maire de la commune de CERET (Pyrénées-Orientales),

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties par le Conseil Municipal au Maire,

VU la délibération n°34/2020 du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, et ce pour la durée de son mandat,

VU la programmation culturelle 2024/2025 à la salle de l'Union,

DECIDE

Article 1 : De fixer comme suit les tarifs de la programmation culturelle 2024/2025 :

Grille Tarifaire

Saison 2024 2025		TARIFS				
		Catégorie	Plein	Abonnés *	réduit **	- 12 ans
Spectacle "Théâtre à la carte"	04-oct	Tarif B	15,00€	12,00€	7,50€	4,00€
Sortie de résidence "Soyons sauvages"	30-oct	Tarif E	7,00€	-	-	4,00€
Comédie musicale "Charlie et le ticket d'or"	22-23/11	Tarif E	7,00€	-	-	4,00€
Spectacle familial "Kari Guri"	06-déc	Tarif E	7,00€	-	-	4,00€
Ballet Julien Lestel "Misatango-Bolero"	13-déc	Tarif A	20,00€	16,00€	10,00€	4,00€
Concert du Nouvel An	12-janv	Partenariat ***	19€ (plein)/15€ (abonnés)/gratuit (- 18 ans)			
Spectacle "Jump Cut"	17-janv	Tarif B	15,00€	12,00€	7,50€	4,00€
Spectacle "Cyrano (s)"	07-févr	Tarif B	15,00€	12,00€	7,50€	4,00€
Concert Jazzèbre "Cuarteto Tafi"	07-mars	Partenariat ***	15€ (plein)/14€ (réduit)/12€ (abonnés)/5€ (-30ans)			
Spectacle "Cuisine et Dépendances"	28-mars	Tarif B	15,00€	12,00€	7,50€	4,00€
Concert "Dixi"	25-avr	Tarif B	15,00€	12,00€	7,50€	4,00€
Spectacle "Grand Orchestre de Poche"	09-mai	Tarif B	15,00€	12,00€	7,50€	4,00€

* Détenteurs de la carte d'abonnement à la salle de l'Union - saison 2024/2025

** réduit : Demandeurs d'emploi, 12-18 ans, Etudiants, Personnes à mobilité réduite et accompagnants.

*** Pour les concerts organisés en partenariat : billetterie sur place et/ou réservation auprès de l'organisateur

Tarifs dans le cadre scolaire :

4€/enfant pour les écoles maternelles et élémentaires (gratuité pour les accompagnateurs)

6€/enfant pour les collèges et les lycées (gratuité pour les accompagnateurs)

Possibilité de financement avec le dispositif "Pass Culture" pour les collèges et les lycées

Carte d'abonnement saison culturelle 2024 2025 : 8€

Tarif "spécial" de la carte d'abonnement lors de la présentation de la saison culturelle le vendredi 6 septembre 2024 : 5€

Article 2 : Les tarifs réduits seront appliqués sur la base de la fourniture du justificatif afférent.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision :

- Sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales au titre du contrôle de légalité.

-Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de CERET dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

-Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Fait à CERET, le vingt-neuf août deux mille vingt-quatre.

**Le Maire,
Michel COSTE**

